

---

## **COMMERCE OU POLITIQUE (IN)EQUITABLES : VERS UNE RESILIATION DU CONTRAT SOCIAL AVEC L'AGRICULTURE ?**

### **Des économies budgétaires à l'aveugle mais des diminutions bien réelles du revenu agricole**

A l'aube de l'élaboration de la nouvelle politique agricole fédérale PA 2030, voilà que les éminences grises de la Confédération n'ont pas de meilleure idée pour en assainir les finances que de s'en prendre une fois de plus au budget agricole. Sous prétexte de frein à l'endettement, alors que les dépenses agricoles sont stables depuis plus de 20 ans (3,6 milliards de francs par année) et baissent même en proportion des charges du budget fédéral (actuellement à 4,5%), le Conseil fédéral entend diminuer linéairement le budget agricole 2024 de 2%. Cela représente 78 millions de francs en moins, dont environ 65 au détriment du revenu des familles paysannes, soit en moyenne près de 2'000 francs par exploitation dans notre canton. Tout ceci intervient parallèlement – dès 2024 – à une redistribution interne des paiements directs (ordonnances agricoles 2023), principalement au préjudice de la sécurité d'approvisionnement et de la région de plaine et au bénéfice de nouveaux et très complexes systèmes de production.

### **Une politique agricole inéquitable, tout comme le commerce des denrées alimentaires ?**

Dans le même temps, l'adaptation à la hausse des prix payés aux producteurs ne permet de loin pas de compenser l'augmentation substantielle des coûts de certains facteurs clés de production, comme l'énergie, le capital emprunté, ou encore la main-d'œuvre salariée dans l'agriculture. A cela s'ajoute la question critique du partage inégal des plus-values au sein des filières agro-alimentaires, auquel l'Etat n'a jusque-là pas été en mesure d'apporter une réponse concrète et opérante, s'en remettant à la responsabilité des branches et des interprofessions. Mais ce qui est cependant le plus inéquitable, c'est que les exigences réglementaires, les prestations demandées par la société, ou encore les restrictions imposées à l'agriculture par l'Etat, n'ont jamais été aussi élevées, complexes, voire contradictoires, qu'actuellement. Et c'est à ce moment-là que notre Gouvernement se propose de diminuer les ressources financières allouées aux exploitations agricoles pour la rétribution de leurs prestations constitutionnelles en faveur de l'environnement et de la société.

### **Une attaque budgétaire contre l'agriculture qui masque de plus grandes manœuvres**

Le Conseil fédéral ne limite pas ses mesures à un unique exercice annuel d'économies affectant le budget agricole, puisqu'il propose de limiter encore davantage (moins 87 millions de francs par an) le plafond des dépenses agricoles 2026-2029, sans pour autant réduire les prestations correspondantes demandées à l'agriculture. Pour ce crédit-cadre, il propose même de distraire une part importante des moyens qui contribuent directement au revenu des familles paysannes afin de couvrir de nouveaux besoins financiers qui sont plutôt de l'ordre de l'investissement public (recherche, sélection, développement) ou privé (améliorations structurelles), certes nécessaires dans le domaine de l'agriculture, mais dont l'éventuelle rentabilité en termes de revenu pour les agriculteurs ne se produira au mieux qu'à long terme.



# Terre INFO

De plus, ces attaques financières contre l'agriculture font boule de neige puisque d'autres éminences des autorités fédérales envisagent, au prétexte fallacieux du climat, de supprimer la restitution de la surtaxe sur les carburants dont bénéficie le secteur agricole pour ses véhicules qui n'utilisent que très marginalement le réseau routier national au financement duquel est affectée ladite surtaxe.

### **Pour une politique financière agricole équitable, et conforme à la Constitution**

Prométerre, à l'instar de sa faïtière l'Union suisse des paysans, compte désormais sur la lucidité et la respectabilité du Parlement pour qu'en regard du « Commerce alimentaire équitable », revendiqué tant par les producteurs que par les consommateurs sur le marché, il soit capable d'imposer une « Politique agricole équitable », dans le sens de l'article 5 de la loi sur l'agriculture qui dispose que « Les mesures prévues dans la présente loi ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région ». Concrètement, notre revendication consiste à demander des moyens supplémentaires pour les nouveaux besoins identifiés en matière de recherche et d'investissement rural, notamment pour les adaptations au changement climatique. Il n'y a au demeurant aucune justification à les imputer en diminution du financement des autres prestations reconnues de l'agriculture, notamment au moyen des paiements directs, mais bien plutôt d'adapter l'ampleur de ces derniers aux exigences posées. Outre l'équité et la justice, la politique financière concernant l'agriculture doit apporter stabilité et confiance aux familles paysannes qui investissent à long terme et s'investissent journalièrement à la préservation de la sécurité alimentaire de la population et de l'environnement dans le territoire rural. A défaut, l'agriculture suisse ne sera plus en mesure d'honorer le contrat social passé en 1996, puis en 2017, entre la société et l'agriculture avec l'adoption des articles 104 et 104a de la Constitution.